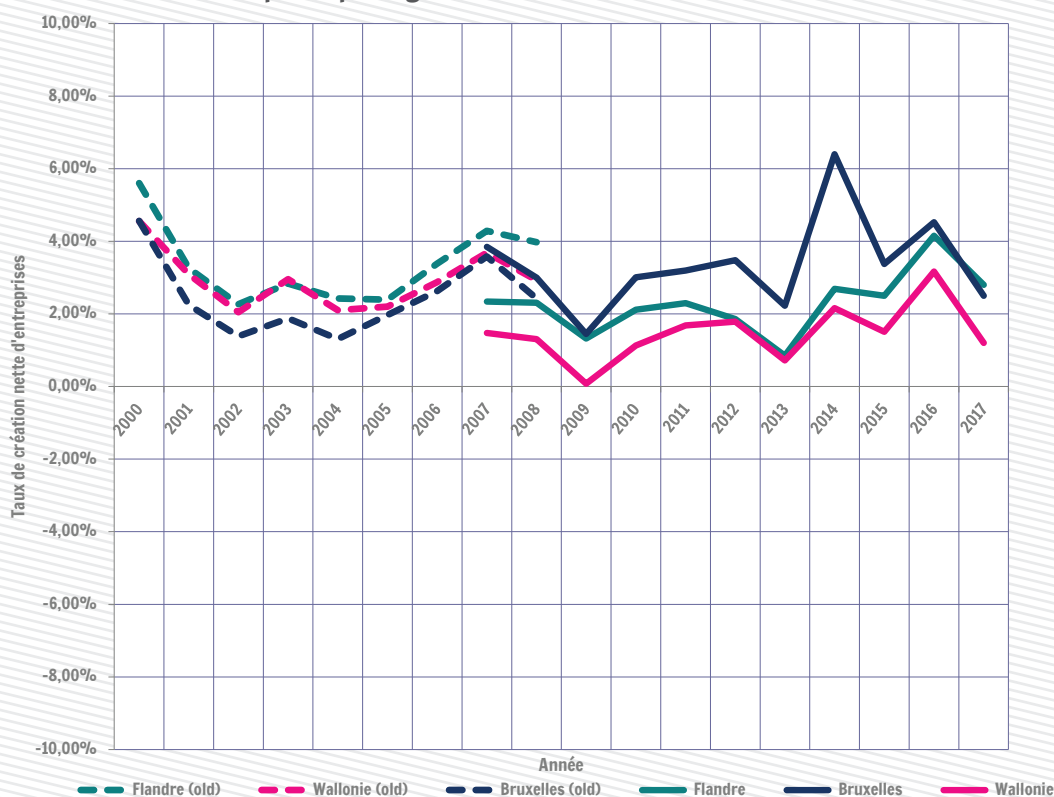


Créations nettes d'entreprises

1,2%

En 2017, le taux de création nette des entreprises en Wallonie s'élève à 1,2 %. Il est à nouveau en baisse

Taux de création nette des entreprises par région - Evolution 2000-2017



Sources : Base de données B-Information (old), Statbel ; Calculs : IWEPS

Entre 2007 et 2017, le taux moyen de création nette est de 1,5 % en Wallonie, 2,3 % en Flandre et 3,4 % dans la région Bruxelles-Capitale.

En 2017, le taux de création nette est à nouveau en baisse. Il rejoint le niveau qu'il avait atteint en 2010. Cependant, les données 2017 sont calculées sur la base des données mensuelles et sont sujettes à révision. Les données définitives 2017 seront disponibles en décembre 2018. Depuis mai 2016, l'IWEPS utilise les données issues de Statbel et ce, afin de produire des statistiques comparables à celles des autres régions. Nous avons donc repris les données 2007-2016 issues de Statbel. Pour les années antérieures, nous nous basons toujours sur les données issues de la base de données B-Information. Les différences entre les deux séries sont partiellement dues au fait que la population de référence est différente. La base de données de Statbel concerne les assujettis à la TVA tandis que la base de données B-Information ne reprend que les informations relatives aux sociétés commerciales.

Sur la période 2007-2017, on notera que le taux de création nette est toujours plus faible en Wallonie qu'en Flandre et dans la région Bruxelles-Capitale.

Créations nettes d'entreprises

Taux de de création nette en Wallonie - Comparaison des deux méthodes



Sources : Base de données B-Information (old), Stabel ; Calculs : IWEPS

Afin d'assurer la cohérence de nos publications avec Statbel, l'IWEPS a opté en mai 2016 pour une harmonisation de ses chiffres avec ceux de Statbel. Ce choix implique un certain nombre de changements dans les chiffres de la démographie des entreprises. A titre d'exemple, nous avons repris dans le graphique ci-dessus le taux de création nette tel que calculé à partir de la base de données B-Information et celle de Statbel.

Les différences sont dues essentiellement :

- au fait que seules les personnes morales étaient comptabilisées avec la méthode IWEPS alors que les mouvements liés aux personnes physiques sont inclus dans la base de données de Statbel ;
- à la méthode de comptabilisation des flux annuels, la méthode de l'IWEPS sommait les flux mensuels en supprimant les doubles comptages, la méthode de Statbel se base sur une évaluation de la situation au 31 décembre de l'année.

Définitions et sources

Les créations en termes d'entreprises actives sont le nombre de nouveaux assujettis et ré-assujettis à la TVA au 31 décembre de chaque année.

Les cessations en termes d'entreprises actives correspondent au nombre de cessations d'entreprises soumises à la TVA.

Le taux de création nette est égal au quotient de la différence entre les créations et les cessations par rapport au nombre d'entreprises actives assujetties à la TVA au 31 décembre de la période précédente.

Pertinence et limites

Jusque 2006, le comptage des mouvements démographiques des entreprises wallonnes est obtenu en confrontant les versions successives, disponibles depuis 2000, de la base de données des entreprises B-Information.

Les entités répertoriées par B-Information sont en fait toutes les entités s'inscrivant à un guichet d'entreprises, qu'il s'agisse de personnes morales ou de personnes physiques.

Les comptages ne concernent que les personnes morales inscrites au Registre national des personnes morales (RNPM). Sont exclues de cette analyse, les personnes physiques et les sociétés non commerciales.

A partir de 2007, les chiffres fournis se basent sur une comparaison de photos annuelles prises au 31 décembre de chaque année. Le comptage reprend le nombre d'assujettissements, de radiations et d'assujettis actifs à la TVA depuis 2008, basé sur le répertoire d'entreprises DBRIS de Statbel.

Personne de contact : **Caroline Albessart** (c.albessart@iweps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2019**